

Réponse à la saisine DPMA n° 09-1738 sur l'évolution et la répartition de la capacité des navires de pêche français et l'adéquation entre capacités et possibilités de pêche

Date : novembre 2009

Auteurs : Sophie Leonardi et Emilie Leblond (Parties 1-4), Paul Marchal (Partie 5)

Contributeurs : Patrick Berthou, Robert Bellail, Jean-Claude Mahé, Olivier Guyader
Relecture : André Forest, Alain Biseau

1. Rappel de la demande

Les termes de la saisine 09-1738, en date du 3 août 2009, sont données en annexe. Les principaux attendus sont rappelés ci-dessous.

1. Evolution de la capacité de la flotte française
2. Evolution de la capacité de la flotte française par métier
3. Répartition de la réduction des capacités due aux plans de sortie de flotte
4. captures par kilowatts
5. Comparaison entre la production française pour les différentes pêcheries pratiquées par les flottilles françaises et communautaires et les niveaux de prélèvements acceptables. Cet aspect de l'étude permettra d'évaluer les éventuelles surcapacités et leur niveau.

L'échéance, initialement prévue début novembre, a été repoussée à fin novembre.

2. Réponse

Les éléments techniques de la réponse sont donnés dans les rapports joints en annexe. Les principales conclusions sont rappelées ci-dessous.

Noter, qu'en l'absence des données relatives aux plans de sortie de flotte, le point 3 n'a pas pu être traité.

En préambule il convient de s'accorder sur la définition du terme capacité :

La capacité de pêche est souvent considérée, notamment par la Commission européenne, comme la seule **capacité physique (ou technique)**, calculée à partir d'une combinaison des caractéristiques des bateaux et des engins.

Cependant, il est nécessaire de considérer que cette capacité physique ne constitue qu'un facteur constitutif de **l'effort de pêche** et par-là de la **mortalité par pêche** exercée sur les ressources halieutiques. Un autre terme de l'effort de pêche est **l'activité** (temps de pêche). **L'ajustement de la capacité de pêche peut donc être obtenu en jouant sur la capacité physique et/ou sur l'activité**, les actions sur l'un ou l'autre terme n'étant pas envisageable sur le même pas de temps.

2.1. Evolution de la capacité physique de la flotte française

En métropole, la puissance de la flotte des navires français a diminué de 29% entre 1983 et 2008 (Figure 1). Le nombre de navires a été réduit de 57%. Sur cette même période, la puissance totale des flottes de la façade Mer du Nord – Manche – Atlantique et de la façade Méditerranée ont diminué respectivement de 32% et de 18%.

De 2000 à 2008, la perte de puissance de la flotte métropolitaine est de 15%.

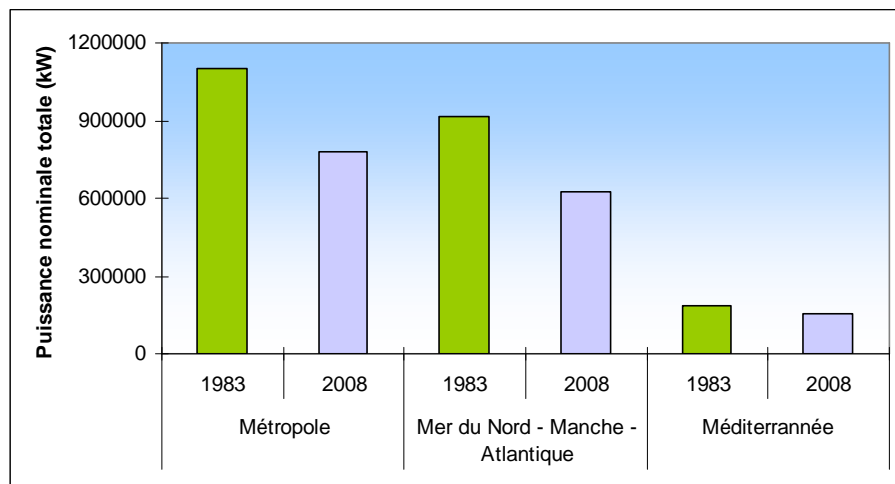
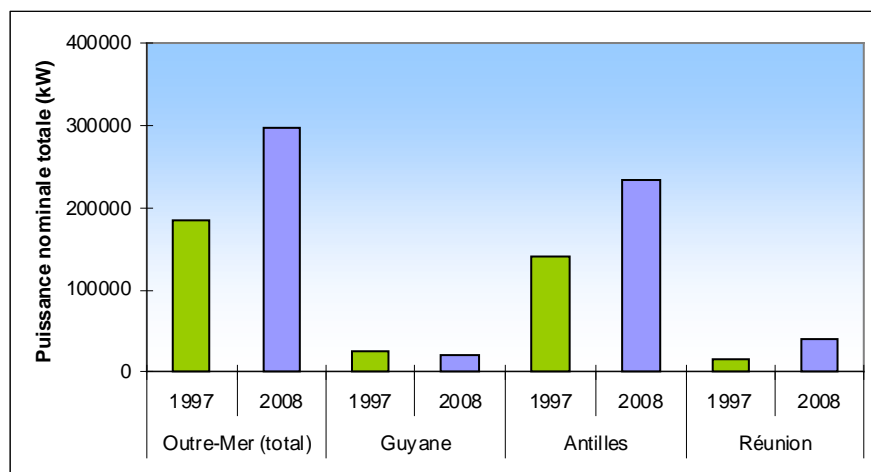


Figure 1 : Evolution de la puissance nominale totale (kW) de la flotte française métropolitaine et des flottes par façade entre 1983 et 2008

A l’opposé, entre 1997 et 2007, la puissance des flottes présentes dans les départements d’Outre-Mer a augmenté de 29% (Figure 3) pour un nombre de navires en légère diminution. Cette tendance se retrouve aux Antilles ainsi qu’à la Réunion¹. En Guyane, cependant, la puissance tend à diminuer légèrement sur cette même période (-9%) pour un nombre de navires qui a augmenté (+22%).

De 2000 à 2007, la puissance totale des navires présents dans les DOM a été augmentée de 26%.



¹ Concernant les départements d’outre-mer, l’année 2008 s’est traduite par l’intégration de navires informels dans le fichier flotte, essentiellement aux Antilles et plus marginalement à La Réunion. Pour le calcul des tendances d’évolution, l’année prise en compte est l’année 2007.

Figure 2 : Evolution de la puissance nominale totale (kW) de la flotte française d'Outre-Mer et des flottes par DOM entre 1997 et 2008

Sur la façade Mer du Nord – Manche – Atlantique et de manière encore plus prononcée sur la façade Méditerranée, ce sont les navires de catégories de longueurs inférieures (<12 m) travaillant en majorité dans les 12 milles (donc « côtiers ») qui prédominent. Du fait d'une puissance individuelle moyenne supérieure pour les navires de plus grande taille qui travaillent majoritairement à l'extérieur des 12 milles (« larges »), la répartition de la puissance totale s'équilibre en partie entre les différentes catégories sur les deux façades.

Sur la façade Mer du Nord – Manche – Atlantique, les répartitions par catégorie de longueur du nombre de navires et de la puissance totale évoluent en parallèle entre 2000 et 2008 mais sans tendance nette. Si le nombre et la puissance cumulée diminuent pour l'ensemble des catégories de navires sur cette période, la part des navires de moins de 12 m et des navires côtiers augmentent légèrement au détriment des navires de 16 m à 20 m ainsi que des navires « mixtes ».

En ce qui concerne la façade Méditerranée, le nombre de navires « côtiers » se stabilise alors qu'on observe un report du nombre de navire et de la puissance depuis les « mixtes » vers ceux travaillant à plus de 75% au large. De même, la part des navires de moyenne longueur (de 12 à 25 m) diminue au profit de ceux mesurant entre 9 et 12 m et de plus de 25 m.

2.2. Evolution de l'activité de la flotte française par engin

D'une manière générale, sur les deux façades maritimes, le rang d'utilisation des principaux engins évolue peu entre 2000/2003 et 2008.

A l'exception du filet, qui est l'un des principaux engins utilisés sur les deux façades maritimes, chaque façade présente des caractéristiques différentes. Sur la façade Mer du Nord – Manche – Atlantique, l'utilisation des principaux engins tels que le filet, le chalut, le casier ou encore la drague et le tamis tend à diminuer. En ce qui concerne la façade Méditerranée, l'utilisation du filet se maintient entre 2003 et 2008. Certains petits métiers côtiers nécessitant l'utilisation d'hameçons, du casier ou les métiers de l'appât connaissent une croissance alors que les arts traïnants voient leur activité diminuer.

2.3. Contribution des différents segments de flotte aux débarquements ainsi qu'à la puissance nominale totale, par stock

En 2008, avec 37% de la puissance nominale totale de la façade mer du Nord – Manche – Atlantique, les navires travaillant à plus de 75% au large totalisent 51% des débarquements totaux (en biomasse). Les navires « côtiers » qui représentent 42% de la puissance totale cumulent 31% des débarquements. Quant aux « mixtes » (environ 20% de la puissance totale), ils contribuent à hauteur de 14% des débarquements (en biomasse). En termes de longueur, les navires de plus petites tailles (<12 m) qui représentent 39% de la puissance totale cumulent 22% des débarquements (en biomasse). Les unités mesurant de 12 m à 24 m qui totalisent 43% de la puissance totale de la flotte représentent 40% de la biomasse des captures (50% en valeur). Enfin, les plus grandes unités (>24 m, soit 18% de la puissance totale) contribuent à hauteur de 38% des débarquements en biomasse (26% en valeur).

Entre 2000 et 2008, les répartitions des débarquements et de la puissance par gradient côte-large et par catégorie de longueur suivent des variations similaires, ce qui traduit un

ajustement des débarquements des segments de flotte à leur puissance. Les segments des navires « côtiers » ou de taille inférieure à 16 m s'étoffent alors que ceux des unités « mixtes », « larges » ou de longueur supérieure diminuent. De ce fait, la part de la puissance et des débarquements (biomasse) augmente de près de 15% pour les navires de petite longueur et travaillant majoritairement dans les 12 milles au détriment de celles des autres segments de la flotte.

A noter : les données issues des journaux de bord, des fiches de pêche et des ventes en criée sont partielles : elles ne sont donc pas forcément représentatives de la réalité. L'évolution (augmentation de la part des « côtiers ») peut être biaisée entre 2000 et 2008, notamment par un taux de rendu des journaux de bord et des fiches de pêche qui augmente au fur et à mesure des années (en particulier pour les côtiers et les mixtes) ce qui entraîne une sur-estimation de la tendance à la hausse.

D'une manière générale, il y a une forte dépendance entre la longueur des navires, les zones fréquentées et les espèces capturées. Ainsi, les navires mesurant plus de 40 m de long exploitant principalement les stocks des sous-zones CIEM V, VI, VII et XII, notamment les espèces de grands fonds, des espèces démersales telles que l'églefin et le cabillaud, ou encore les stocks de petits pélagiques. Au contraire, les activités de rivage ou côtières sont principalement réalisées par de petites unités (moins de 9 m), parmi lesquelles l'exploitation de la palourde, de l'anguille ou de la seiche.

Au sein des stocks exploités par des unités de tailles moyennes, on distingue la Coquille Saint-Jacques et l'encornet dont les captures sont principalement réalisées par des navires de moins de 20 m, des grands pélagiques et de nombreux poissons démersaux et benthiques (merlu, baudroie, merlan...) dont la capture fait intervenir davantage des unités de longueur supérieure à 20 m.

Le tourteau, la langoustine, la plie, la sole et le bar sont des espèces qui constituent plusieurs stocks et/ou qui sont exploitées par différents métiers. Leurs captures font donc intervenir un panel de catégories de longueur. De plus, on retrouve souvent l'opposition entre les zones du golfe de Gascogne et de la Manche : les navires qui exploitent une même espèce sont généralement de plus grande taille en Manche.

Enfin, les pêcheries françaises monospécifiques de merlan bleu et de lieu noir font intervenir deux flottilles hauturières bien identifiées qui sont composées à 100% de navires de plus de 40 m.

Concernant la contribution des différents engins à l'exploitation des stocks, il est à noter que la quasi-totalité des stocks est exploitée en partie par le chalut. Parmi les exceptions, on trouve la coquille Saint-Jacques, la palourde et le tourteau qui présentent des modes d'exploitation tels que la drague, la pêche à pied et la plongée pour les bivalves, le casier et le filet pour les crustacés.

Certains stocks sont exploités quasiment exclusivement au chalut parmi lesquels les petits pélagiques, les espèces de grands fonds, certains crustacés (langoustine), céphalopodes (encornet) et poissons plats (cardine) ainsi que de nombreuses espèces démersales et benthiques (églefin, lieu noir, merlan).

A l'opposé, certains stocks font l'objet d'une exploitation complémentaire de celle au chalut et notamment au filet (cabillaud, rouget-barbet, sole et plie), à la palangre et/ou à la ligne (merlu, bar, thon rouge et thon germon), au casier (seiche).

2.4. Adéquation entre capacité et possibilités de pêche

Afin d'évaluer une situation de surcapacité, il convient de comparer la capacité de pêche estimée avec un niveau de référence compatible avec des niveaux de prélèvements acceptables (i.e., permettant un renouvellement satisfaisant et un prélèvement maximal des ressources exploitées).

En cohérence avec les recommandations de la DG-Mare concernant l'évaluation de l'équilibre entre capacités et possibilités de pêche (Anon. 2008), **cette étude est centrée sur l'analyse de l'effort de pêche effectif (i.e. la capacité utilisée), et non de la capacité totale (physique) des flottes de pêche.** La plupart des pêcheries et des stocks qu'elles exploitent interagissant techniquement, il n'est généralement pas possible d'assigner des niveaux de référence à l'effort de pêche, qui soient applicables à l'ensemble de ces stocks. En revanche, les avis scientifiques s'appuient souvent sur des estimations et des valeurs seuils ou cibles de deux manifestations de l'effort de pêche effectif, la mortalité par pêche (F) ou la capture (stocks pour lesquels on ne dispose pas d'évaluation de F), qui sont évaluées pour chaque stock. Notons que la mortalité par pêche est, lorsqu'elle peut être estimée, préférée aux captures dans la mesure où elle est généralement mieux corrélée avec l'effort de pêche (capacité utilisée).

Le cadre de cette étude est volontairement large, et embrasse les ressources halieutiques les plus importantes, économiquement et socialement, pour la France. Cet ensemble inclut en particulier des stocks gérés ou non par l'Union Européenne, des stocks géographiquement dispersés mais également d'autres beaucoup plus localisés, ainsi que des stocks évalués par une variété d'organismes (e.g., CIEM, ICCAT, CGPM, Ifremer).

On rappellera que le terme de « capacités utilisées » correspond ici soit à un rapport de mortalités par pêche (recommandée et réalisée) soit à un rapport de captures (recommandée et réalisées). Ces indicateurs d'adéquation des capacités utilisées pour les stocks sous gestion européenne sont présentés en Figures 1 (stocks sujets à une évaluation analytique) et 2 (stocks non sujets à une évaluation analytique). On pourra distinguer les 7 situations suivantes :

- **Stocks pour lesquels les capacités utilisées par la flotte française et la flotte internationale sont apparemment en adéquation avec leurs possibilités de pêche respectives.** Il s'agit des stocks suivants : anchois du golfe de Gascogne², baudroies de mer Celtique et du golfe de Gascogne, chinchard de l'Atlantique Nord Est, coquille St Jacques de la Baie de St Brieuc, lieu noir de mer du Nord, merlan de mer du Nord³ et l'ensemble des stocks de merlu de l'Atlantique Nord Est. Nous rajouterons à cette liste la coquille St Jacques du Pertuis Charentais pour laquelle l'IFREMER estime que la capacité de pêche (composée exclusivement de bateaux de pêche français) est généralement en adéquation avec les niveaux récents de recrutement.
- **Stocks pour lesquels la capacité utilisée par la flotte française est apparemment en adéquation avec ses possibilités de pêche, alors que la capacité utilisée par la flotte internationale ne l'est pas.** Il s'agit des stocks suivants : cardine de mer Celtique et du

² Pour l'anchois, ce résultat est la conséquence de l'adéquation entre absence de pêche et TAC zéro. En situation 'normale' (dans le passé) le fait que la pêcherie française soit très dépendante des échanges de quota constitue une indication indubitable de surcapacité par rapport au seul quota français issu de la stabilité relative.

³ Le F ciblé pour ce stock est cependant très incertain

golfe de Gascogne, églefin de mer du Nord et de Ouest Ecosse, maquereau de l'Atlantique Nord-Est, merlan de mer Celtique⁴ et plie de mer du Nord.

- **Stocks pour lesquels la capacité utilisée par la flotte internationale est apparemment en adéquation avec ses possibilités de pêche, alors que la situation de la capacité utilisée par la flotte française ne peut pas être inférée directement.** Il s'agit des stocks suivants : crevette de Guyane, espadon de l'Océan Indien et vivaneau de Guyane.
- **Stocks pour lesquels la capacité utilisée par la flotte internationale est apparemment en adéquation avec ses possibilités de pêche, alors que la capacité utilisée par la flotte française ne l'est pas.** Il s'agit des stocks suivants : langoustine de mer Celtique et lingue bleue à l'Ouest des Iles Britanniques.
- **Stocks pour lesquels la capacité utilisée par la flotte internationale n'est pas adaptée à ses possibilités de pêche, alors que la situation de la capacité utilisée par la flotte française ne peut pas être inférée directement.** Il s'agit des stocks suivants : coquille St Jacques de la Baie de Seine, marlin bleu des Antilles et merlu du golfe du Lion.
- **Stocks pour lesquels les capacités utilisées par les flotte française et internationale ne sont pas adaptées à leurs possibilités de pêche.** Il s'agit des stocks suivant : brosmes à l'Ouest des Iles Britanniques, églefin de mer Celtique, grenadier de roche à l'Ouest des Iles Britanniques, hareng de mer du Nord, langoustine du golfe de Gascogne, merlan de Ouest Ecosse, merlan bleu de l'Atlantique Nord-Est, l'ensemble des stocks de morue, la plie de Manche, les requins profonds dans l'Atlantique Nord-Est, l'ensemble des stocks de sole, le sabre noir à l'Ouest des Iles Britanniques, le thon germon de l'Atlantique Nord et le thon rouge d'Atlantique et de Méditerranée. Nous noterons que la situation de surcapacité pour le thon rouge est particulièrement critique par rapport à celle des autres stocks. Ainsi, les capacités de pêche des flottes internationales et françaises sont supérieures à trois fois et cinq fois leurs possibilités de pêche respectives.
- **Stocks pour lesquels les capacités utilisées par les flottes française et internationale ne peuvent pas être évaluées.** Il s'agit des stocks suivant : anguille de l'Atlantique Nord Est et de Méditerranée, bar de la Manche et du golfe de Gascogne, baudroies d'Ouest Ecosse, lieu jaune du golfe de Gascogne, palourde du golfe de Gascogne et du bassin d'Arcachon, requin taupe, rouget-barbet de Manche – mer du Nord et du golfe de Gascogne, tourteau de mer Celtique et de Nord Gascogne.

L'objectif de cette étude était d'évaluer l'adéquation de la capacité utilisée des flottes française et internationale avec leurs possibilités de pêche respectives. Pour cela nous avons développé une approche centrée sur l'analyse du ratio entre un niveau d'exploitation (i.e., la mortalité par pêche lorsqu'une estimation est disponible, la capture à défaut) historique et un niveau d'exploitation recommandé par les instances scientifiques. Ces métriques, lorsqu'elles peuvent être calculées, permettent d'identifier les stocks pour lesquels les flottes (française et internationale) sont en situation de surcapacité utilisée, et ceux pour lesquels la capacité utilisée des flottes semble en adéquation avec les possibilités de pêche. La synthèse des résultats est récapitulée sous une forme qualitative dans le tableau ci-dessous, pour l'ensemble des stocks étudiés.

En dépit des limitations mentionnées plus haut, cette étude permet de dresser un panorama préliminaire de l'état des capacités utilisées par les flottes françaises et internationales. Ce

⁴ L'évaluation du merlan de mer Celtique n'est pas validée par l'ACOM et le F ciblé est très incertain

panorama s'appuie sur les connaissances disponibles à ce jour et a vocation à être complété, mis à jour et amélioré dans le futur.

Afin d'interpréter correctement ces résultats, il est important de bien comprendre que, (1) le positionnement de la capacité utilisée par rapport aux possibilités de pêche ne préjuge pas nécessairement de l'état des stocks exploités et que, (2) les niveaux d'exploitation cible (F ou capture) utilisés dans le cadre de cette étude sont généralement basés sur des considérations de long terme et peuvent être éloignés des F recommandés dans le court terme.

Il est également important de noter que la capacité utilisée d'une flotte n'est pas nécessairement liée à sa capacité physique totale. Dépasser les seules considérations biologiques et intégrer dans cette évaluation des considérations socio-économiques serait également indispensable. Ainsi, si l'on prend pour exemple le stock de coquille St Jacques de la Baie de St Brieuc, la capacité utilisée semble en adéquation avec les possibilités de pêche, mais celle-ci serait vraisemblablement beaucoup plus élevée en l'absence du contrôle strict actuellement pratiqué sur le temps de pêche. En effet, la surcapacité de production (au sens FAO du terme) est indéniable puisque sans limitation stricte du temps de pêche, les possibilités de pêche seraient largement dépassées. Au lieu de la situation actuelle (des dizaines de petits navires autorisés à pêcher un temps très limité) l'efficacité économique pourrait conduire à un scénario dans lequel cette pêcherie serait restructurée en quelques navires pêchant toute l'année. Les conséquences sur l'emploi, à la fois à court et moyen termes, pourraient évidemment être très différentes selon les scénarios. De même un changement de mode de pêche (de la drague à la plongée par exemple) serait de nature à modifier l'intensité du capital des unités de pêche, la capacité de pêche et l'emploi.

Enfin, analyser l'adéquation des capacités physiques totales avec les possibilités de pêche nécessiterait une analyse complémentaire, plus complexe, de la dynamique de ces flottilles, et plus particulièrement une étude des processus d'entrée/sortie et d'allocation de l'effort de pêche aux différents métiers qu'elles pratiquent.

Tableau. Récapitulation de la situation de la capacité utilisée des flottes de pêche françaises et internationales relativement aux possibilités de pêche (tous indicateurs biologiques confondus). Une couleur verte indique une valeur inférieure à 1 ; une couleur rouge indique une valeur supérieure à 1 ; une couleur blanche indique que la situation de capacité utilisée ne peut pas être évaluée. Un point d'interrogation souligne un élément d'incertitude important (évaluation de stock préliminaire, cible d'exploitation sujette à discussions).

		Flotte française	Flotte internationale
anchois	8		
anguille	Atl. NE, Méd.		
bar	7d+7e 8ab		
baudroies	5b_6_12_14 7+8abde		
brosme	5b_6_7		
cardine	7+8abde		
chinchard	Atlantique NE		
coquille St Jacques	7d (Baie de Seine) 7e (Baie de St Brieuç) 8ab (Pertuis Charentais)		
crevette	Guyane		?
églefin	2a(EC)_4 5b(EC)_6a 7b-k_8_9_10_CECAF		
espadon	Océan Indien		?
grenadier de roche	5b_6_7		
hareng	4ab+4c_7d		
langoustine	7 8abde		
lieu jaune	8abde		
lieu noir	2a(EC)_3_4		
lingue bleue	6_7		
maquereau	Atlantique NE		
marlin bleu	Antilles		?
merlan	2a(EC)_4 5b_6_12_14 7b-k		
merlan bleu	Atlantique NE		
merlu	2a_4+3+5b_6_7_12_14+8abde golfe du Lion		
morue	2a_4 5b(EC)_6_12_14 7b-k_8_9_10_CECAF		
palourde	golfe du Morbihan bassin d'Arcachon		
plie	2a(EC)_4 7de		
requins profonds	Atlantique NE		
requin taupe	Atlantique NE		
rouget-barbet	4c_7d 8ab		
sabre noir	5_6_7_12		
sole	2(EC)_4 7d 7e 8ab		
thon germon	Atl. N		
thon rouge	Atl., Méd.		
tourteau	7e-k_8a		
vivaneau	Guyane		?